

Relations bilatérales

avec :

la République de Serbie

I-Historique

La Tunisie et la Serbie sont liées par une amitié traditionnelle qui remonte à 1956, année d'établissement des relations diplomatiques.

II-Cadre Juridique

Le cadre juridique régissant les relations bilatérales comprend notamment :

- Accord de coopération économique et commerciale (Belgrade, 28 novembre 1964)
- Accord relatif à la suppression de visa (Belgrade, 17 juin 1965)
- Accord de coopération dans le domaine du transport aérien (Tunis, 18 novembre 1966)
- Accord de Coopération scientifique et technique (Tunis, 27 juin 1973)
- Accord de coopération dans le domaine de l'Information (Tunis, 15 novembre 1982)
- Protocole de concertations politiques entre les Ministères des Affaires Etrangères des deux pays (Tunis, septembre 2002)
- Accord de Coopération dans le domaine du tourisme (Belgrade, Avril 2006)
- Accord sur la non double imposition (Belgrade, 11 avril 2012)
- Accord DE Coopération entre l'Agence Tunis Afrique Presse (TAP) et l'Agence de Presse (Tanjug) de Serbie (23 mai 2012)
- Accord de Coopération économique et commerciale (Tunis, 5 mars 2014)
- Accord sur la Coopération dans le domaine du Transport des Personnes et des Marchandises (Tunis, 5 mars 2014)
- Programme de coopération dans les domaines de l'Education, des Sciences, de la Culture et du sport (Tunis, 5 mars 2014)
- Accord de Coopération dans le domaine militaire (Tunis, 16 mai 2017)

- Protocole d'Accord entre les bibliothèques nationales des deux pays (Belgrade 14 décembre 2017)
- Accord sur les services Aériens (Belgrade, 14 décembre 2017)

III- Mécanisme de Consultations Politiques

Le mécanisme de consultations politiques a été instauré en vertu du Protocole de Coopération entre les Ministères des Affaires Etrangères de deux pays à l'occasion de la visite en Tunisie du Ministre des Affaires Etrangères de la Serbie, en Septembre 2002

Le mécanisme de consultations politiques a tenu cinq Sessions :

- deux sessions au niveau des Directeurs aux Ministères des Affaires Etrangères à Belgrade (mai 2002) et à Tunis (mars 2005)
- deux sessions au niveau des Directeurs Généraux aux MAE des deux pays, à Belgrade, les 13 et 14 décembre 2006 et, à Tunis, les 27 et 28 novembre 2008.

- La 5ème session des consultations politiques au niveau des Secrétaires d'Etat aux Affaires Etrangères s'est tenue, le 11 avril 2012, à Belgrade.

- La partie serbe suggère la tenue de la 6ème des Consultations politiques à Tunis. Les deux parties conviendront de la date de sa tenue par un commun accord.

IV- Commission Mixte :

Initialement prévue en mois d'octobre 2015 à Tunis, la tenue de la 1ère session de la Commission Mixte de coopération Tunis-serbe, à caractère essentiellement technique et économique, a été reportée sur demande de la partie serbe. Elle devrait se tenir en juin 2018 et sera l'occasion de signer plusieurs projets d'accords de coopération.

V-Echanges commerciaux :

ANNEE	EXPORTATIONS (valeur en mille DT)	IMPORTATIONS (valeur en DT)
2008	130.000	2.090.000
2009	0	3.300.000
2010	200.000	2.500.000
2011	200.000	16.700.000
2012	200.000	30.800.000
2013	200.000	58.000.000
2014	300.000	30.200.000
2015	500.000	44.700.000
2016	2.800.000	146.100.000
11/2017	1.700.000	129.800.000

Les échanges commerciaux entre les deux pays demeurent modestes.

La balance commerciale entre les deux pays est largement déficitaire au détriment de la Tunisie.

Les perspectives d'une relance de la coopération économique et commerciale entre la Tunisie et la Serbie demeurent, toutefois, assez prometteuses compte tenu des potentialités existantes.